



Demarche en cas de séparation

Par **pmcc**, le **19/09/2012** à **07:45**

Bonjour,

je pense me separer de mon conjoint, nous avons 2 enfants.
je souhaiterais connaître les démarches concernnat mes enfants.

merci

salutations

Par **cocotte1003**, le **19/09/2012** à **19:41**

Bonjour, si vous n'etes pas marié, vous avez deux solutions, soit vous vous mettez d'accord par écrit sur le temps de arde, le domicile légal des enfants, les frais de transport, le montant de la pension alimentaire et vous saisissez le JAF pour faire entériner votre accord (pas besoin d'avocat). Si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, il vous faudra saisir le JAF qui décidera en fonction des documents que vus ou vos avocats présenteront, cordialement

Par **pmcc**, le **20/09/2012** à **22:25**

merci beaucoup.

comment fixe t'on la pension alimentaire.

cordialement

Par **cocotte1003**, le **21/09/2012** à **08:29**

La ensio se calcule par rapport aux revenus et charges des 2 parents. Il existe sur inteet un tableau d'amortissement de pensions alimentaires auquel les juges peuvent se référer,
cordialement